

# Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

## Avis de motion

**Madame Diane Kirouac, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2017-03 sera présenté pour adoption.**

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 344 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
  - L'ajout de dispositions lors de la réalisation d'une opération cadastrale à l'intérieur d'une zone de mouvement de terrain ;
  - L'ajout de dispositions permettant une opération cadastrale conditionnellement aux recommandations d'une expertise géotechnique spécifique préparée par un ingénieur.
- De mettre à jour la tarification des infractions et pénalités ;
- De clarifier les dispositions relatives aux droits acquis ;
- D'ajouter des dispositions relatives aux redevances pour fins de parcs et de terrains de jeux.

Une dispense dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 1245, rue Principale.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 12 décembre 2016.

---

*Suzanne Crête, g.m.a.*  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

### Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 13 décembre 2016,

---

*Suzanne Crête, g.m.a.*  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*